

MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE 2014

Agrégation
 CAPES
 CAPEPS
 CAPET
 CAPLP
 CPE

Académie de Créteil



DISCIPLINE :

Académie d'origine :

Adhérent
 Non- adhérent
 Je souhaite adhérer

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille : Date de naissance/...../.....

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail : Téléphone:.....

Informations complémentaires

Titulaire
 Stagiaire

Autorité parentale unique : OUI - NON

Echelon au 31/08/2013

(ou au 01/09/2013 si reclassement):

Reclassement : OUI - NON

Echelon de reclassement :ème

Bonifications :

TZR :ans

APV :ans

Ex-fonctionnaire EN : OUI - NON

Ancienneté dans le poste : ans

Mutation simultanée : OUI - NON avec

NOM :

Prénom :

Catégorie :

Discipline :

Date de naissance :..... / / 19.....

Rapprochement de conjoint : OUI - NON

Années de séparation : ans

Enfants de moins de 20 ans :

Vœu	Désignation	Code RNE	Votre Calcul	Barème vérification	Vœu	Désignation	Code RNE	Votre Calcul	Barème vérification
1					11				
2					12				
3					13				
4					14				
5					15				
6					16				
7					17				
8					18				
9					19				
10					20				

Fiche de suivi syndical à retourner (accompagnée de la photocopie de confirmation de la demande intra académique, de toutes les photocopies des pièces justificatives et de 2 timbres pour les non-syndiqués) à : SE-UNSA Section Académique

**11/13 rue des Archives
 94010. CRETEIL CEDEX**

J'accepte de fournir au Syndicat des Enseignants UNSA les informations nécessaires au suivi de mon dossier de mutation intra académique. Ces informations peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression, prévues par la loi de 6-10-1978 relative à l'informatique et aux libertés.

Date : **Signature :**

	MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE	Voeu Aca	Voeu dépt	Voeu com	Voeu étab	Votre Calcul	N° de vœux concernés	
Ancienneté de service (échelon)	Echelon au 30/08/13 x7 (ou au 01/09/13 si reclassement) HCI: 49+ éch HCI x7 CI Ex: 77+ éch CEx7 Stagiaire échelon 1,2 ou 3 : 21 points	oui	oui	oui	oui			
Ancienneté de poste	10 points par an dans le poste comme titulaire + 25 points par tranche de 4 ans Stagiaires en situation : 10 points pour l'année de stage	oui	oui	oui	oui			
APV	5 ans d'ancienneté : 120 points 8 ans d'ancienneté : 150 points Même chose pour les TZR ayant 5 ou 8 ans d'exercice effectif et continu dans des APV	oui oui	oui oui	oui oui	non non			
	Sortie anticipée du dispositif APV: (concerne les anciens titulaires sur APV, victimes de mesure de carte scolaire et affectés sur un établissement non APV) 1 an: 25 points 2 ans: 50 points 3 ans: 75 points 4 ans: 100 points 5, 6 ou 7 ans: 120 points 8 ans: 150 points	oui oui oui oui oui oui	oui oui oui oui oui oui	oui oui oui oui oui oui	non non non non non non			
Ex PEP1	Affectation sur ex PEP1: pour une affectation à compter du 01/09/1999 et au plus tard le 01/09/2003 5 ans et plus: 200 points	oui	oui	oui	oui			
Ancienneté référent en collège RAR	5 ans d'exercice effectif et continu dans le même collège RAR 150 points (à partir de 2011 pour les enseignants affectés à partir du 01/09/2006) 200 points après 8 ans (à partir de 2014 pour les enseignants affectés en 2006)	oui	oui	oui	non			
Bonification d'attractivité	500 points sur le vœu Etablissement seulement si celui-ci est un collège classé ECLAIR.				oui			
Personnels affectés sur ZR	20 points par année même sur des ZR différentes de l'académie de Créteil, non plafonné. -Stabilisation sur poste fixe des TZR Stabilisation sur Vœu ECLAIR: 100 points PHASE D'AJUSTEMENT UNIQUEMENT (après le mouvement intra) 200 points de stabilisation: sur l'établissement d'exercice 2013-2014	oui non	oui 50 pts	oui non	oui 75			
Stagiaires	BONIFICATION D'ENTREE DANS LE METIER 50 POINTS SUR LE PREMIER VŒU LARGE 100 points Bonification stagiaires ex contractuels EN: SUR LE PREMIER VŒU LARGE STAGIAIRES « Sauvadet » 30 points sur l'établissement de stage Stagiaire ex titulaire d'un autre corps: 1000 points pour l'ancien département d'affectation	oui	oui	Oui si + d'un etab.	non			
Situation familiale	Rapprochement de conjoint : 150,2 points ou 50,2 points Enfants à charge de moins de 20 ans (18 pour RRE) : 50 points par enfant Années de séparation: Agents en activité, 1an 50 points , 2ans 80 points , 3ans 120 points , 4 ans et plus 160 points . Agents en Congé parental ou en dispo pour suivre conjoint: 1/2 année de séparation par année Rapprochement Résidence de l'enfant: 150 points	150.2 oui Oui 150	150.2 oui Oui 50	50.2 oui Oui 50	non non non non			
Bonification prioritaire au titre du handicap	Dossier MDPH, sur avis du médecin conseil du Rectorat de Créteil: 1000 points Reconnaissance RQTH 100 points	oui	oui	oui	non			
Carte scolaire	Bonification pour carte scolaire établissement : 1500 pts dans l'ordre suivant	4	3	2	1			
Réintégration	Réintégration suite à un congé parental après perte de poste : 1500 pts Sortant de réadaptation (PACD/PALD): 1500 pts Autres réintégrations: 1000 pts	oui oui oui	oui oui oui	oui oui non	oui oui non			
Professeur agrégé	160 points sur tout vœu de type lycée sauf dans les disciplines seulement enseignées en lycée							
Sportif de haut niveau	50 points par année sur ZRA, ZRD et DPT, ACA	oui	oui	non	non			
TOTAL								

Se Syndiquer au Syndicat des Enseignants (SE-UNSA)

C'est s'assurer d'un suivi efficace de sa carrière, en commençant par les mutations, puis en continuant avec l'avancement et la notation administrative, et pouvoir se défendre en cas de problèmes professionnels.

Se syndiquer maintenant, si vous ne l'étiez pas encore, vous permettra de bénéficier des avantages réservés aux syndiqués pour les mutations intra-académiques, jusqu'à la fin de l'année scolaire pour un tarif réduit de 80€. (66% déductible du montant vos impôts ou crédit d'impôts pour les non-imposables).

Se syndiquer au SE-UNSA c'est choisir un syndicat autonome et responsable qui participe pleinement à l'évolution du système éducatif, en faisant des propositions concrètes que vous pouvez consulter dans les sections académiques et départementales. Alors, découpez le bulletin d'adhésion ci-dessous et rejoignez le SE-UNSA.

Renvoyez votre fiche de suivi syndical avec votre adhésion afin de ne pas être oublié : **on ne peut suivre que ceux qui nous le demandent ...**



Bulletin d'adhésion spécial nouvelle adhésion

A renvoyer à la section académique du SE-UNSA Créteil

SE-UNSA Section Académique de Créteil

Maison des Syndicats
11/13 rue des Archives
94010. CRETEIL CEDEX

SITUATION PERSONNELLE

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille : Né(e) le :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Portable :

Adresse mél personnelle :

Nouvel(le) adhérent(e) : oui non

SITUATION ADMINISTRATIVE

Nom et adresse de l'établissement :

CATÉGORIE :

- Agrégé(e) Bi-admissible Discipline :
 Certifié(e) PLP
 Professeur EPS Conseiller(e) principal(e) d'éducation

COTISATION

Échelon : Indice :

Montant de la cotisation : **80 € / 60€ pour les stagiaires** (tarif découverte du 10 mars au 10 mai), **valable jusqu'à la fin de l'année scolaire 2013-2014**).

A partir du 10 mai adhésion anticipée (**valable jusqu'à la fin de l'année scolaire 2014-2015, 1er prélèvement en septembre 2014**) au tarif normal (voir grille de cotisations).

Mode de paiement Chèque Virement Espèces
 Paiement fractionné : Première demande

J'adhère au Syndicat des Enseignants, date et signature :

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.

Pour un suivi efficace et attentif de votre dossier!!!

